

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU
DU SAGE DE LA NAPPE ASTIENNE

Réunion du bureau de la commission locale de l'eau
L'an deux mille vingt et un, le mardi 12 octobre, à 14 heures.

Le bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la nappe astienne, dûment convoqué, s'est réuni au domaine de Bayssan, à Béziers, sur convocation de son président, Claude ALLINGRI. Le quorum étant atteint, l'instance a pu délibérer valablement.

Membres du bureau de la commission locale de l'eau présents ou représentés*:

COLLEGE DES COLLECTIVITES	COLLEGE DES USAGERS	COLLEGE DE L'ETAT
Monsieur Claude ALLINGRI	CA34 (jean-Pascal PELAGATTI)	DDTM 34 (Monsieur Eric BOUSQUET)
Monsieur Gérard ABELLA	SFEG (Daniel MINC)	Agence de l'eau (Madame Evelyne LACOMBE)
Monsieur Jacques BOLINCHES		
Monsieur Philippe FAURÉ		
Monsieur Bertrand GELLY		

Excusés/Absents :

Monsieur Serge PESCE, Monsieur Philippe ROBERT (FHPA LR).

Étaient également présents :

Madame Véronique DUBOIS (SMETA).

Objet : Avis sur les projets d'arrêtés de révision d'autorisation de prélèvement de 10 collectivités privées prélevant dans la nappe astienne

EXPOSE :

Dans le cadre de la révision des autorisations de prélèvement engagée par la DDTM fin 2018, plusieurs collectivités privées sont concernées.

C'est le cas des 7 ASL de Vias prélevant dans la nappe astienne, du Golf Saint Thomas, raccordé, en 2021, au réseau de la CABM (ressource Orb) pour un usage mixte, d'Emmaüs et de l'aire de service de l'autoroute A9, à Montblanc.

Un porter à connaissance à été organisé en amont auprès de ces usagers permettant de définir les besoins en eau optimisés à satisfaire à partir de la nappe astienne.

Les 7 ASL de Vias (UG2 et UG3) :

Une réunion de concertation organisée en juin 2021, avec les 7 ASL, a permis à la DDTM et au SMETA de présenter les principes de l'allocation de la ressource et d'échanger sur les besoins en eau de ces structures et les leviers d'économies d'eau. Un volume annuel objectif a été proposé à chaque ASL présentant, pour deux d'entre elles, un écart important avec les prélèvements actuels. Les ASL concernées ont admis l'existence de fuites importantes sur leur réseau. Un accompagnement leur sera proposé pour faciliter l'atteinte des objectifs.

La proposition d'allocation de la ressource s'appuie sur les volumes retenus après concertation avec les intéressés.

Le Golf Saint Thomas :

Le Golf saint Thomas dispose d'un forage pour alimenter le club house mais aussi les villas qui se sont construites au fil des années à proximité du site. Les prélèvements, après une augmentation sans précédent entre 2015 et 2017, se sont aujourd'hui stabilisés suite au travail de sensibilisation mené par le gestionnaire auprès des particuliers gros consommateurs. Le Golf a fait l'objet en 2021, d'un raccordement au réseau de la CABM, à l'occasion de l'extension de celui-ci jusqu'à la ville de Montblanc. L'objectif était de sécuriser la ressource en eau sur le site du golf et de disposer d'un appoint dans un contexte de restriction des prélèvements sur la nappe astienne.

L'allocation proposée de 23 000 m³ correspond aux besoins en eau actuels, après optimisation, ainsi qu'au prélèvement effectué en 2009 au moment de la mise en place de la ZRE. Les volumes excédentaires devront être consommés sur le réseau public. A noter que la CABM envisage de prendre à sa charge, progressivement, les équipements permettant de desservir la population locale.

Emmaüs

Emmaüs dispose d'un forage pour alimenter le personnel hébergé sur le site et satisfaire les besoins de l'activité. Les prélèvements varient peu d'une année à l'autre, signe d'une certaine maîtrise des consommations. Il est proposé d'allouer les 2500 m³ dont Emmaüs a besoin pour alimenter le site.

L'aire de service de l'A9 à Montblanc

La production/distribution d'eau sur l'aire de service de l'A9, sur la commune de Montblanc, est assurée par prélèvement dans la nappe astienne à partir d'un forage, dont la situation administrative est régularisée. ASF en est le gestionnaire. Les prélèvements ont augmenté très significativement en 2015, 2017 et 2018 avant de revenir à une valeur plus habituelle en 2019. Bien que les prélèvements soient déclarés au SMETA chaque début d'année, les usages de l'eau sur le site de l'aire de service sont mal connus faute d'interlocuteur. Le PAC organisé par la DDTM est resté sans réponse malgré les rappels. Ayant décliné l'offre de la CABM de se raccorder à la nouvelle conduite mise en place jusqu'à Montblanc, l'aire de Service de l'A9 reste en zone orpheline sans possibilité de solliciter une ressource autre que la nappe astienne. Une allocation plancher de 20 000 m³ est proposée.

Le bureau de la CLE, par délibération du 27 juin 2013, a délégué pour instruire les dossiers à enjeux forts ou relatifs à des conflits d'usage. Le Président propose donc que le bureau de la CLE rende un avis pour le compte de la CLE, après avoir pris connaissance des éléments présentés.

DELIBERATION

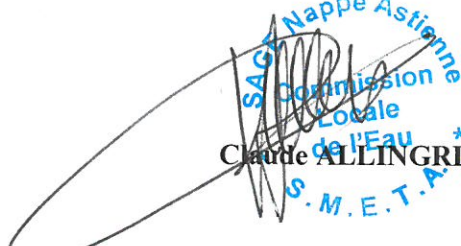
A l'issue de la présentation des éléments d'information tels que rappelés ci-dessus et des échanges qui ont suivi, les membres du bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la nappe astienne, après délibération et à l'unanimité des membres présents, émettent un AVIS FAVORABLE :

- à la proposition d'allocation, aux 10 collectivités concernées, des volumes de prélèvements annuels, évalués sur la base des usages déclarés dans le cadre du porter à connaissance organisé par la DDTM et des possibilités de substitution/appoint pour les collectivités bénéficiant d'une ressource en eau alternative,

- aux prescriptions complémentaires mentionnées dans le projet d'arrêté préfectoral soumis à la CLE du SAGE nappe astienne.

UG	COMMUNE	ETABLISSEMENT	Catégorie d'usagers	Prélèvement 2019 (en m3)	Allocation (m3/an)	observations
2	Vias	ASL OASIS	collectivités	5 293	6 500	Volume alloué Inférieur à volume disponible
Déjà alloués					213 000	
Marge disponible sur allocation catégorie					10 352	
3	Vias	ASL Les Pins	collectivités	10 775	11 500	
3	Vias	ASL la Fourche	collectivités	18 812	21 000	
3	Vias	ASL Les Dunes	collectivités	7 942	8 500	
3	Vias	ASL les Peupliers	collectivités	28 108	17 500	
3	Vias	ASL La Petite Cosse	collectivités	15 930	4 000	
3	Vias	ASL Le Libron	collectivités	7 409	8 000	
Total					70 500	Volume alloué Inférieur à volume disponible
Déjà alloués					325 000	
Marge disponible sur allocation catégorie					90 062	
6	Béziers	Emmaüs	collectivités		2 500	
6	Béziers	Golf St Thomas	collectivités		23 000	
6	Montblanc	Aire de service A9	collectivités		20 000	
Total					45 500	Volume alloué Inférieur à volume disponible
Déjà alloués					200 000	
Marge disponible sur allocation catégorie					47 544	

Le Président


 SAGE Nappe Astienne
 Commission Locale de l'Eau
 S.M.E.T.A.*
 Claude ALLINGRI